

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905**13 juin 2002****SOMMAIRE**

Alma Invest S.A.H., Luxembourg	43434	Inversiones Ampudia S.A., Luxembourg	43414
Anfe Financing International S.A., Luxembourg	43429	Invesco GT Continental European Fund, Sicav, Luxembourg	43440
Ardeco S.A.H., Luxembourg	43436	Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	43437
Bering Venture Capital A.G., Luxembourg	43432	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembourg	43440
BerolinaCapital	43394	Jean Gils et Fils S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Luxembourg	43425
Beryte Holding S.A., Luxembourg	43435	Kapla World S.A., Luxembourg	43436
Braunfinanz S.A., Luxembourg	43432	Megagestion S.A., Luxembourg	43436
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	43429	Mondofinance International S.A., Luxembourg	43434
Cashmere S.A.H., Luxembourg	43436	Natec S.A.H., Luxembourg	43431
CCN S.A., Luxembourg	43427	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	43429
Chablis S.A., Luxembourg	43432	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust S.A., Luxembourg	43433
Citi Sicav, Luxembourg	43405	Patinvest S.A., Luxembourg	43425
CitiSelect Sicav, Luxembourg	43405	Premicon Flussreisen S.e.c.s., Luxembourg	43419
CitiTrust Sicav, Luxembourg	43405	Regidor Holding S.A., Luxembourg	43434
CitiTrust Sicav, Luxembourg	43406	Retondo S.A., Luxembourg	43412
CLd'A, Compagnie Luxembourgeoise d'Affrètements S.A., Luxembourg	43438	Retondo S.A., Luxembourg	43412
Comast Luxembourg S.A., Luxembourg	43435	Rordi Holding S.A., Luxembourg	43433
Comprehensive Holdings Corporation S.A., Luxembourg	43438	Sirius Partners S.C.A. Holding, Luxembourg	43394
Constructions Industrielles et Minières S.A. (CIM), Luxembourg	43439	Société Européenne pour le Développement (SEDEV) S.A.H., Luxembourg	43434
Corevest - Compagnie de Recherches et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	43433	Solutex S.A., Luxembourg	43427
DMD Trading S.A., Luxembourg	43427	Sunray S.A., Luxembourg	43430
Eagle Holdings & Investments S.A., Luxembourg-Strassen	43426	Suprafinance S.A., Senningerberg	43418
Ecology Development Finance Company S.A.H., Luxembourg	43428	T & M Holding S.A., Luxembourg	43428
Elsa S.A.H., Luxembourg	43432	Tower Management Company S.A., Luxembourg	43406
Eurocomex S.A., Luxembourg	43439	Tower Management Company S.A., Luxembourg	43406
Fibaume S.A., Luxembourg	43438	UnilInternet	43410
FirstMark Communications Europe S.A., Luxembourg	43411	UniMoneyMarket	43407
FirstMark Communications Europe S.A., Luxembourg	43411	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	43407
Firwind Finance S.A., Luxembourg	43439	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	43413
FMG Mir Sicav, Luxembourg	43431	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	43437
G.B.D. S.A., Luxembourg	43427	UniSector	43410
Hacofin S.A., Luxembourg	43429	Valensole S.A.H., Luxembourg	43428
Henri S.A.H., Luxembourg	43431	Venilux Holding S.A., Luxembourg	43438
Holleur S.A., Luxembourg	43430	Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	43426
ING International (II), Sicav, Luxembourg	43435	Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	43426
		Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	43426
		Yarra Holding S.A., Luxembourg	43430
		ZIN S.A.H., Luxembourg	43430

BerolinaCapital, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., Senningerberg, als Verwaltungsgesellschaft des BerolinaCapital, eines nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten «fonds commun de placement à compartiments multiples», berichtet mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Senningerberg, als Depotbank das Verwaltungsreglement des Fonds in Artikel 1 Absatz 7, Artikel 3 Absatz 1, Artikel Absatz 2 und Artikel 15 Absatz 1.

In Artikel 1 Absatz 7 wird «50 Millionen Luxemburger Franken (rund 1,25 Millionen Euro)» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Artikel 3 Absatz 1 wird DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A. durch DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. ersetzt.

In Artikel 11 Absatz 2 wird «in Euro von 50 Millionen Luxemburger Franken» durch «von 1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Artikel 15 Absatz 1 wird «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» durch «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» ersetzt.

Senningerberg, den 13. Mai 2002.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Senningerberg, den 13. Mai 2002.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37128/775/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2002.

SIRIUS PARTNERS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, having its registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France), on May 17, 2002;

(hereinafter the «General Partner»);

2.- ACROISSE Limited, having its registered office at 16 Dumaresq Street, St Helier, Jersey, here represented by Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey, on May 16, 2002;

(hereinafter referred to as the «Limited Partner» or the «Limited Partners»).

Hereinafter the Limited Partners and the General Partner will be referred to individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the Articles of Association of a société en commandite par actions holding which the prenamed parties declare to form between themselves.

Art. 1. Denomination and form

There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a holding partnership limited by shares (société en commandite par actions holding) under the name of SIRIUS PARTNERS S.C.A. holding (herein the «Company»). All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by «société en commandite par actions holding», the address of the registered office of the Company and the initials «R.C.» followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of Company - Dissolution

The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved in the event of a withdrawal of the General Partner (a «Withdrawal»), i.e. in the case where the General Partner (i) is dissolved or commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy,

(iv) is adjudged a bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the General Partner or of all or any substantial part of its properties. In the case of a withdrawal of the General Partner, as defined above, a new general partner shall be appointed in accordance with Article 14 of the present Articles of Association. The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 23 hereto as well as the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 3. Purposes

The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold, acquire and manage all patents and trade marks and other rights deriving from these patents and trade marks or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by article 209 of the Law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Capital

The issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand Pounds Sterling (22,000.- GBP) divided into one (1) Class A management Share (the «Class A Shares») and two hundred nineteen (219) Class B ordinary Shares (the «Class B Shares») each with a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) per share, all of which are fully paid up.

The authorised share capital of the Company is set at thirty million Pounds Sterling (30,000,000.- GBP) divided into one hundred (100) Class A Shares and two hundred ninety-nine thousand nine hundred (299,900) Class B Shares each with a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) per share.

The General Partner is authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the Deed of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the corporate capital within the limits of the authorised capital, without the Shareholders having any preferential subscription rights. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine whether and to what extent the newly subscribed shares will be allocated among the Class A Shares and the Class B Shares. The General Partner may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the General Partner.

The shares of the Company are and shall remain in registered form.

The Company shall keep a share register at its registered office.

Art. 6. Payments

The subscription price of the Class A Shares and Class B Shares shall be paid in full on issue.

The General Partner, the subscribers and all those who may become Shareholders, may, from time to time, enter into a Shareholders' Agreement. Such Shareholders' Agreement may contain commitments by the Limited Partners to subscribe additional Shares (the «Committed Contributions»).

Failure to comply with requests from the General Partner to pay up in full any additional amount undertaken in the Committed Contributions shall be subject to the consequences stipulated in such Shareholders' Agreement which are hereby expressly incorporated herein.

Art. 7. Transfer of shares

The Class B Shares of the Company may not be assigned, pledged, mortgaged, hypothecated, sold or otherwise disposed or encumbered, without the prior consent in writing of the General Partner of the Company. The Class A Shares may not be transferred except to a new general partner designated in the case of Withdrawal, resignation or removal of the General Partner in accordance with Article 14 below of the present Articles of Association.

No Shareholder may own more than 50% of all Class B Shares issued.

The General Partner, the subscribers and all those who may become Shareholders, may, from time to time, enter into a Shareholders' Agreement. Such Shareholders' Agreement may contain additional restrictions on the transfer of Shares. Such restrictions are hereby expressly incorporated in these Articles of Association.

Art. 8. Repurchasing of shares

The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 9. Liability of Shareholders

The owners of Class B Shares (the «Limited Partners») are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The liability of the General Partner, who is the only one that can become owner of Class A Shares, shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Monday of the month of May at 2.00 p.m. If such day is a public holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. All Shares will vote as one class, except on any proposed amendments to the Articles of Association affecting the respective rights of the classes. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, subject to the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Convening notice

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder, holding registered shares, at the shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except in the case of a Withdrawal of the General Partner, as explained in Article 14 below of the present Articles of Association, it may only resolve on any item whatsoever with the agreement of the General Partner.

Art. 14. Management

The Company shall be managed by the General Partner, SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands who shall be the liable partner (associé - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the case of a Withdrawal, as defined above in Article 2 of the present Articles of Association or of a resignation of the General Partner of the Company, the General Partner shall be replaced by a unanimous vote of the general meeting of the Shareholders of the Company, the approval of the General Partner not being required. Pending the designation of a new general partner the Company shall be managed on a temporary basis by a provisional manager appointed by the Supervisory Board in accordance with article 112 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended. The provisional manager shall, within a fortnight of his appointment, convene the general meeting of Shareholders referred to above. The General Partner may also be removed in case of proven gross and wilful misconduct by a unanimous vote of the general meeting of the Shareholders of the Company, the approval of the General Partner not being required.

If the General Partner ceases to be the manager of the Company, the Company shall have the obligation to repurchase the General Partner's Class A Shares at market value, which, if no agreement is reached between the General Partner and the Company, shall be determined by an expert appointed by mutual agreement between the General Partner and the Company, or by the president of the district court of Luxembourg. In case of the change of the legal form of the Company, Class A Shares shall be converted into Class B Shares or other shares of equivalent economic value.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the supervisory Board.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 15. The General Partner's interest in transactions of the Company - Non exclusivity

No contract or other transaction between the Company and any corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm. Following disclosure to the General Partner, any director or officer of the General Partner, who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The functions and duties which the General Partner undertakes on behalf of the Company shall not be exclusive and the General Partner may perform similar functions and duties for others and may engage in any other activity including, without limitation, acting as a general partner, manager or engaging in any other activity.

Art. 16. Authorised signature

The Company shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Class B Shareholder (a «Limited Partner») of the Company.

Art. 17. Remuneration of General Partner

There shall be paid to the General Partner in respect of each accounting period a per annum fee (the «Management Fee») payable quarterly in advance on January 1st, April 1st, July 1st and October 1st of each year (plus V.A.T. if applicable) and assessed on the Company's share capital, share premiums (if any) and financings received by the Company.

The first payment of the Management Fee shall be on the date of incorporation of the Company and shall be that proportion of the quarterly Management Fee payable in respect of the period from the date of incorporation of the Company up to the next following December 31, March 31, June 30 or September 30 (whichever is the earlier).

Among others the following costs and expenses relating to the Company or its investments shall be borne by the Company and paid by the General Partner out of the Company's Assets: all introduction and similar fees, legal fees, accounting fees and audit fees, costs of printing and circulating reports and notices, costs of the «Supervisory Board», travelling expenses, external consultants' fees, advertising costs and costs and expenses (including stamp duties and professional fees) of acquiring, holding and disposing of investments save to the extent such costs are borne by investee companies.

All costs and expenses incurred by the General Partner in relation to the incorporation, structuring and organization of the Company, as well as in relation to the execution of its duties as Manager of the Company, shall be reimbursed by the Company to the General Partner.

In the event of a partial or total liquidation, sale or listing of the Company, the General Partner shall be entitled to an additional fee in accordance with a Shareholders' Agreement which may from time to time be entered into or such higher fee to be determined by the meeting of Shareholders.

Art. 18. Supervisory Board

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 19. Minutes of the Supervisory Board

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 20. Accounting year - Accounts

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year. The accounts of the Company shall be expressed in Pounds Sterling (GBP).

Art. 21. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

In respect of the allocation and distribution of profits and liquidation payments, in any form whatsoever, the Class A Shares will have the same rights as the Class B Shares, unless otherwise provided in these Articles of Association.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in GBP or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 22. Dissolution and liquidation

The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 23. Amendments

These Articles of Association may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 24. Indemnity

The Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless the General Partner, its respective agents, affiliates, shareholders, officers, directors, advisors, consultants, employees and representatives (collectively, the «Indemnified Parties») from and against any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the Company in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company: provided, that the Company shall not be liable to the General Partner for any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal, and settlement of any and all suits, action or proceedings instituted or threatened against the Company) and all costs of investigation in connection therewith asserted against the Company which result from the Manager's or its Affiliate's fraud, gross negligence or wilful misconduct.

In any action, suit or proceeding against the Company or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate or to arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to employ, at the expense of the Company, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed a fraud, gross negligence or wilful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Company on its behalf under the preceding paragraph.

Art. 25. Applicable law

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular the law of July 31, 1929 on holding companies, as amended, and the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.
- (2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2003.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the two hundred twenty (220) shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Paid-in capital
1) SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, prementioned;	100.- GBP	1 Class A	100.- GBP
2) ACROISSE Limited, prementioned;	21,900.- GBP	219 Class B	21,900.- GBP
Total	22,000.- GBP	1 Class A 219 Class B	22,000.- GBP

The Class A Share and all the Class B Shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the aggregate share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended, he confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles of Association comply with the provisions of article 27 of the above law.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at thirty-four thousand eight hundred seventy-seven Euros (34,877.- EUR).

Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand nine hundred seventy euros.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

I.- That the number of members of the Supervisory Board be set at three (3).

II.- That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of one year ending at the annual general meeting to be held in 2003:

1) Mr Gérard Decker, accountant, with professional address at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

2) Mr Joël Bouillon, employee, with professional address at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

3) Mr Gert Nellinger, auditor, with professional address at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

III.- That the address of the registered office of the Company be 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par M. Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 17 mai 2002, (ci-après: l'«Associé Commandité»).

2.- ACROISSE Limited, ayant son siège social à 16 Dumaresq Street, St Helier, Jersey,

ici représentée par M. Marc Seimetz, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 16 mai 2002,

(ci-après désigné par l'«Associé Commanditaire» ou les «Associés Commanditaires»).

Ci-après les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont désignés individuellement l'«Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires».

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et forme

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions holding sous la dénomination de SIRIUS PARTNERS S.C.A. holding (ci-après désignée la «Société»). Tous les documents

rédigés par la Société et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions holding», de l'adresse du siège social de la Société et des initiales «R.C.» suivies du numéro sous lequel la Société est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute en cas de retrait de l'Associé Commandité (le «Retrait»), c'est-à-dire dans le cas où l'Associé Commandité (i) est dissous ou entame sa liquidation, (ii) cède ses droits au bénéfice de créanciers, (iii) dépose une demande volontaire de mise en faillite, (iv) est jugé en faillite ou en cessation de paiements ou a introduit une requête en décharge dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité, (v) introduit une requête ou des conclusions en défense demandant sa réorganisation, un arrangement, compromis, réajustement, une liquidation, dissolution, ou toute décharge par application d'une loi, d'un texte légal ou d'un règlement, (vi) dépose des conclusions ou un autre document reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une requête introduite contre lui dans une procédure de cette nature, ou (vii) demande, consent à ou acquiesce à la désignation d'un administrateur, curateur, ou liquidateur de l'Associé Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de ses biens. En cas de retrait de l'Associé Commandité, tel que défini ci-dessus, un nouvel Associé Commandité doit être désigné, conformément à l'article 14 des présents statuts.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts, telle que prescrite par l'article 23 de ces statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également détenir, acquérir et mettre en valeur des brevets et marques, et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital

Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille Livres Sterling (22.000,- GBP) divisé en une (1) action de commandité classe A («Actions de Classe A») et deux cent dix-neuf (219) actions ordinaires de classe B («Actions de Classe B»), d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions de Livres Sterling (30.000.000,- GBP) divisé en cent (100) Actions de Classe A et deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (299.900) Actions de Classe B, avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) par action.

L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé, sans que les Actionnaires existants aient un droit préférentiel de souscription. De telles augmentations du capital peuvent être souscrites et émises aux conditions fixées par l'Associé Commandité, plus précisément en rapport avec la souscription et la libération des actions à souscrire et à libérer, de manière à ce qu'il détermine la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, ainsi que si et dans quelle mesure les actions nouvellement souscrites seront réparties entre les Actions de Classe A et les Actions de Classe B. L'Associé Commandité peut déléguer tout fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que l'Associé Commandité aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé, il fera adapter le présent article à la modification intervenue.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

La Société tiendra un registre des actions à son siège social.

Art. 6. Paiements

Le prix de souscription des Actions de Classe A et des Actions de Classe B sera entièrement libéré lors de l'émission. L'Associé Commandité, les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir Actionnaires peuvent, de temps en temps, conclure une Convention d'Actionnaires. Telle Convention d'Actionnaires peut contenir des engagements des Associés Commanditaires de souscrire des Actions de Classe B supplémentaires (les «Engagements de Souscription»).

Tout défaut de donner suite aux demandes de l'Associé Commandité de payer en totalité tout montant additionnel prévu par les Engagements de Souscription sera soumis aux conséquences prévues dans une telle Convention d'Actionnaires, qui sont expressément intégrées dans les présents Statuts.

Art. 7. Transfert d'actions

Les Actions de Classe B de la Société ne peuvent pas être cédées, mises en gage, vendues ou disposées ou grevées d'une quelconque manière en tout ou partie, sans le consentement préalable par écrit de l'Associé Commandité.

Les Actions de Classe A ne peuvent être transférées, sauf en cas de transfert à un nouvel associé commandité en cas de Retrait, de démission ou de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article 14 ci-dessous des présents statuts.

Aucun Actionnaire ne pourra détenir plus de 50% des Actions de Classe B émises.

L'Associé Commandité, les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires peuvent de temps à autre conclure une Convention d'Actionnaires. Telle Convention d'Actionnaires peut contenir des restrictions supplémentaires de transfert des Actions. Ces restrictions sont expressément incorporées dans les présents Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions

La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires

Les propriétaires d'Actions de Classe B (les «Associés Commanditaires») ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Associé Commandité, qui est le seul à pouvoir être propriétaire d'Actions de Classe A, est illimitée.

Art. 10. Assemblées des Actionnaires

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité.

Art. 11. Convocation, quorum, procurations, majorité

Les délais de convocation et les quorums requis par la loi seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Chaque action donne droit à une voix. Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux statuts affectant les droits respectifs des classes. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 12. Avis de convocation

Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire, détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Associé Commandité, sauf dans le cas décrit dans l'article 14 des présents statuts, en cas de Retrait de l'Associé Commandité.

Art. 14. Administration

La Société sera administrée par l'Associé Commandité, SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, une société organisée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, qui sera l'associé responsable (associé - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

En cas de Retrait tel que défini à l'article 2 ci-dessus des présents statuts ou de démission de l'Associé Commandité de la Société l'Associé Commandité sera remplacé par un vote unanime de l'assemblée générale des Actionnaires, sans

que l'accord de l'Associé Commandité soit requis. Dans l'attente de la désignation d'un nouvel associé commandité, la Société sera gérée de façon temporaire par un administrateur provisoire, désigné par le Conseil de Surveillance en conformité avec l'article 112 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; telle que modifiée. L'administration provisoire convoquera, dans la quinzaine de sa nomination, l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle il est fait référence ci-dessus. L'Associé Commandité pourra également être remplacé en cas de faute grave et intentionnelle prouvée, par un vote unanime de l'assemblée générale des Actionnaires, sans que l'accord de l'Associé Commandité soit requis.

Si l'Associé Commandité cesse d'être le Gérant de la Société, la Société aura l'obligation de racheter les Actions de Classe A de l'Associé Commandité au prix du marché, qui, à défaut d'accord, entre l'Associé Commandité et la Société sera déterminé par un expert à nommer de commun accord entre l'Associé Commandité et la Société ou par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. En cas de changement de la forme de la Société, les Actions de Classe A seront converties en Actions de Classe B ou en autres actions d'une valeur économique équivalente.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Associé Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Associé Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Art. 15. L'intérêt de l'Associé Commandité dans les transactions de la Société - Non-exclusivité

Aucun contrat ou autre transaction, entre la Société et toute société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs de ses administrateurs ou directeurs a un intérêt dans ou est administrateur, associé, directeur, employé ou actionnaire de cette autre société ou firme. Après en avoir informé l'Associé Commandité, tout administrateur ou directeur de l'Associé Commandité, qui agirait comme administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société a conclu des contrats ou a d'autres relations d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou firme, empêché de considérer, voter ou agir dans des matières ayant trait à pareil contrat, ou autre relation d'affaires.

Les fonctions et missions que l'Associé Commandité entreprend pour le compte de la Société ne seront pas exclusives et l'Associé Commandité peut remplir des fonctions et missions similaires pour d'autres et peut s'engager dans toute autre activité incluant, sans limitation, le fait d'être associé, gérant ou de s'engager dans toute autre activité.

Art. 16. Signature

La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Associé de Classe B (un «Associé Commanditaire»).

Art. 17. Rémunération de l'Associé Commandité

Il sera payé à l'Associé Commandité pour chaque période comptable une rémunération annuelle (la «Commission de Gestion») payable trimestriellement à l'avance le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année, (plus TVA si applicable) et déterminée sur base du capital de la Société, des primes d'émission (s'il y en a) et des financements obtenus par la Société.

Le premier paiement de la Commission de Gestion se fera le jour de la constitution de la Société et représentera cette proportion de la Commission de Gestion trimestrielle payable pour la période allant du jour de la constitution de la Société au 31 décembre, 31 mars, 30 juin ou 30 septembre (quelle que soit la date la plus rapprochée).

Entre autres, les frais et dépenses suivants relatifs à la Société et à ses investissements seront supportés par la Société et payés par l'Associé Commandité à l'aide des avoirs de la Société: tous frais d'introduction et frais similaires, frais légaux, frais de comptabilité et frais d'audit, frais d'impression et de distribution des rapports et avis, frais du Conseil de Surveillance, frais de voyages, frais de consultants externes, frais de publicité et frais et dépenses (incluant frais de timbre et frais professionnels) d'acquisition, de participations et de disposition des Investissements, sauf dans la mesure où ces frais sont supportés par les sociétés investies. Tous frais et dépenses encourus par l'Associé Commandité en relation avec la constitution, la structuration et l'organisation de la Société, de même qu'en relation avec l'exécution de ses fonctions de gérant de la Société, seront remboursés à l'Associé Commandité par la Société.

En cas de liquidation partielle ou totale, vente ou cotation de la Société, l'Associé Commandité aura droit à une rémunération supplémentaire conformément à une Convention d'Actionnaires qui peut être conclue de temps à autre ou telle rémunération plus élevée à déterminer par l'assemblée des Actionnaires.

Art. 18. Conseil de surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après désigné par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur les questions déterminées par l'Associé Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des présents statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent, aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Art. 19. Procès-verbal du Conseil de Surveillance

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Exercice social - Comptes sociaux

L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en Livres Sterling (GBP).

Art. 21. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Pour les attributions et distributions de bénéfices et paiements en cas de liquidation, sous quelque forme que ce soit, les Actions de Classe A auront les mêmes droits que les Actions de Classe B, sauf dispositions contraires dans les présents statuts.

L'Associé Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en GBP ou en toute autre devise fixée par l'Associé Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 22. Dissolution et liquidation

La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. Modifications statutaires

Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Associé Commandité.

Art. 24. Indemnité

La Société s'engage à indemniser, payer, protéger et maintenir indemne l'Associé Commandité, ses agents, ses filiales respectives, actionnaires, fondateurs de pouvoir, directeurs, consultants, employés et représentants (ensemble les «Parties dédommagées») de tout et contre toute responsabilité, obligation, perte, dommage, pénalité, action, jugement, procès, procédure, coût, dépense et déboursement de toute nature généralement quelconque (comprenant, mais ne se limitant pas à, tous coûts et dépenses raisonnables d'avocats, de défense, d'appel et de transaction de tous procès, actions, ou procédures institués ou menacés de l'être contre les Parties dédommagées ou la Société) et tous coûts d'investigation en relation avec ceux-ci qui pourront être imposés à, déboursés par, ou réclamés contre les Parties dédommagées ou la Société d'une quelconque manière en relation avec ou découlant de, ou supposé être en relation avec ou découlant de, toute action ou omission de la part de la Société, de la part des Parties dédommagées pour autant qu'elles agissent pour le compte de la Société ou de la part d'un agent quelconque agissant pour le compte de la Société; pourvu que la Société ne sera pas responsable envers l'Associé Commandité pour une partie quelconque, de telles responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et déboursements de quelque nature que ce soit (comprenant mais ne se limitant pas à tous coûts et dépenses raisonnables d'avocats, de défense, d'appel et de transactions de tous procès, actions ou procédures institués ou menacés de l'être contre la Société) et tous coûts d'investigation en relation avec celle-ci réclamés contre la Société qui résulte de la fraude, de la négligence grave ou du dol de l'Associé Commandité ou de ses filiales.

Lors de toute action, procès ou procédure intenté contre la Société ou une Partie dédommée en relation avec ou découlant de ou supposé être en relation avec ou découler d'une action ou d'une omission, les Parties dédommées auront le droit de recourir de manière conjointe, aux frais de la Société, à un conseil de leur choix, lequel devra raisonnablement être approuvé par la Société, pour cette action, procès ou procédure. Si un conseil commun est désigné, une Partie dédommée peut néanmoins recourir aux services d'un conseil distinct, mais à ses frais.

Si une Partie dédommée est convaincue d'avoir commis une fraude, négligence ou faute grave, elle devra alors rembourser toutes les dépenses payées par la Société en son nom conformément à l'alinéa qui précède.

Art. 25. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée, et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.
- (2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et paiement

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les 220 actions comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) SIRIUS INVESTMENTS MANAGER Limited, prénommée;	100,- GBP	1 Classe A	100,- GBP
2) ACROISSE Limited, prénommée;	21.900,- GBP	219 Classe B	21.900,- GBP
Total	22.000,- GBP	1 Classe A 219 Classe B	22.000,- GBP

L'action de Classe A et les Actions de Classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et en confirme expressément l'accomplissement; il confirme en outre que ces statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-quatre mille huit cent soixante-dix-sept euros (34.877,- EUR).

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cent soixante-dix euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Commandité:

I.- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).

II.- Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période d'un an prenant fin à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003:

1) Monsieur Gérard Decker, comptable, avec adresse professionnelle au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

2) Monsieur Joël Bouillon, employé, avec adresse professionnelle au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

3) Monsieur Gert Nellinger, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

III.- Le siège social de la Société est fixé au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Seimetz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2002, vol. 869, fol. 9, case 10. – Reçu 348,77 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37927/239/668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CitiTrust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.087.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour le compte de CitiTrust Sicav

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(38002/014/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

**CITI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CitiSelect Sicav).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.118.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour le compte de Citi Sicav

(anc. CitiSelect, Sicav)

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(38003/014/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CitiSelect Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.118.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on 21st May 2002 at 11.00 a.m.

at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

- Based on the recommendation of the Board of Directors, the Meeting resolved to bring forward the net results after distribution of the following dividend:

WKN	Folio	Distribution Share amount per share)	ZAST-pflichtiger ertragsanteil
988577	CitiSelect Sicav - CitiSelect Conservative Portfolio Class A	0.13 Euro	0.13 Euro
988573	CitiSelect Sicav - CitiSelect Conservative Portfolio Class A	4.37 USD	4.37 USD
988587	CitiSelect Sicav - CitiSelect Balanced Portfolio Class A	0.05 Euro	0.05 Euro
988583	CitiSelect Sicav - CitiSelect Balanced Portfolio Class A	5.05 USD	5.05 USD
989331	CitiSelect Sicav - CitiEuroland Cash Fund Euro Class A	3.97 Euro	3.97 Euro
989335	CitiSelect Sicav - CitiBond Euroland Fund Euro Class A	3.10 Euro	3.10 Euro
989339	CitiSelect Sicav - CitiEquity Euroland Fund Euro Class A	0.52 Euro	0.52 Euro
988593	CitiSelect Sicav - CitiSelect Growth Portfolio Class A	2.28 USD	2.28 USD

- The Meeting resolved to re-elect Ms. Jill Patchel (Chairperson of the Board), Mr. John Alldis, Mr. Simon Airey, Mr. Philip W. Heston and Mr. Martin Tully as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. were appointed as Statutory Auditors for the accounting year started January 1st, 2002.

On behalf of CitiSelect Sicav

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38005/014/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.469.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Au nom de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(38004/014/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.469.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 14 mai 2002 à 15 heures

au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividende.

L'Assemblée renouvelle dans leur fonction d'Administrateur, Messieurs Charles Biedermann, Elio Montanaro, Alex Schmitt et Camille Paulus dont le mandat arrive à terme à la date de la présente Assemblée. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

L'Assemblée renouvelle le mandat de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG dans sa fonction de Commissaire aux Comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour le compte de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38007/014/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CitiTrust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.834.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on May 17th, 2002

- The Meeting decided, on the recommendations of the Board of Directors, that no dividend will be distributed for the financial year 2001 and that the net profit will be reinvested.

- The Meeting resolved to re-elect Mr. Philip W. Heston as Director (Chairman of the Board) until the next Annual General Meeting of Shareholders.

The Meeting resolved to re-elect Ms. Annie Fung as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

The Meeting resolved to re-elect Mr. J. Rodney Allen as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

The Meeting resolved to re-elect Mr. Smith Freeman as Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

The Meeting resolved to elect Mr. Luigi Pigorini as additional Director until the next Annual General Meeting of Shareholders.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. were re-elected as Statutory Auditors for the accounting year beginning January 1st, 2002.

On behalf of CitiTrust Sicav

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38006/014/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

UniMoneyMarket, Fonds Commun de Placement.*Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements*

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg

und

2. WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Verwaltungsreglement vom 25. April 2001 des UniMoneyMarket zu ändern und in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Verwaltungsreglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

1) Änderung der Artikel 1, 16 und 18 des Verwaltungsreglements

In Artikel 1 (Der Fonds) wird der letzte Satz von Absatz 2. folgenden neuen Wortlaut erhalten: «Unterfonds können auch zusammengelegt oder mit anderen Organismen für gemeinsame Anlagen verschmolzen werden.»

Die Überschrift von Artikel 16 (Dauer des Fonds und Auflösung) wird ergänzt um die Worte «sowie die Zusammenlegung und Verschmelzung von Fonds und Unterfonds».

In 2. Absatz 2 wird Satz 1 gestrichen und durch folgende Sätze ersetzt: «Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Auflösung eines Fonds / Unterfonds führt, wird die Ausgabe von Anteilen eingestellt. Die Rücknahme ist weiterhin möglich wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden. Im letzten Satz dieses Absatzes wird die Währung «Luxemburger Franken» durch «Euro» ersetzt.

Der zweitletzte Absatz wird gestrichen und durch folgende Absätze ersetzt:

«Auf Beschluss des Verwaltungsrates können Fonds / Unterfonds zusammengelegt werden, in dem ein Fonds / Unterfonds in einen anderen eingebracht wird. Diese Zusammenlegung kann beispielsweise erfolgen, wenn die Verwaltung eines Fonds / Unterfonds nicht mehr in wirtschaftlicher Weise gewährleistet werden kann oder im Falle einer Änderung der wirtschaftlichen oder politischen Situation.

Im Fall einer Zusammenlegung von Fonds / Unterfonds wird die Verwaltungsgesellschaft die Absicht der Verschmelzung den Anteilhabern des einzubringenden Fonds / Unterfonds durch eine entsprechende Hinweisbekanntmachung mindestens einen Monat zuvor mitteilen. Den Anteilhabern steht dann das Recht zu, ihre Anteilscheine zum Anteilwert ohne weitere Kosten zurückzugeben.»

In Artikel 18 (Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache) wird in Ziffer 3. der zweitletzte Satz ergänzt durch die Veröffentlichung im Mémorial am 20. Juli 2001. Der letzte Satz von Ziffer 3. wird gestrichen und durch folgenden Satz ersetzt:

«Eine weitere Änderungsvereinbarung ist am 13. Juni 2002 im Mémorial veröffentlicht und tritt am 1. Juni 2002 in Kraft.»

Veröffentlichung, Hinterlegung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. Juni 2002 in Kraft.

Luxemburg, den 15. Mai 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

als Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(38899/685/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements und der Sonderreglements

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg,

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., vormalig DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen,

und

3. WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbanken beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 25. April 2001 sowie die Sonderreglements der nachfolgend aufgeführten Sondervermögen zu ändern und in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Verwaltungsreglement sowie die jeweils vollständig aktualisierten Sonderreglements sind dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

1) Änderung der Artikel 1, 4, 7 und 12 des Verwaltungsreglements

In Artikel 1 (Die Fonds) werden die in Ziffer 1. genannten «50 Millionen Luxemburger Franken» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik) wird in Ziffer 8. «Finanzterminkontrakte» unter a) das Wort «berechtigten» durch «berechtigten» sowie in unter b) das Wort «vorgesehen» in «vorgesehenen» ersetzt.

In Ziffer 10 wird bei der Wertpapierleihe die Garantieunterlegung wie folgt geändert: «Diese Garantie kann bestehen in flüssigen Mitteln, in echten, passiv gemanagten Indexfonds sofern diese nicht von einem Unternehmen, das zur selben Unternehmensgruppe gehört, emittiert wurden sowie in Aktien von erstklassigen Emittenten die an einer Börse in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum zum amtlichen Handel zugelassen sind oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder Organismen gemeinschaftsrechtlichen, regionalen oder weltweiten Charakters begeben oder garantiert und zugunsten des jeweiligen Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.

In Ziffer 11. «Sonstige Techniken und Instrumente» wird ein neuer Punkt c) hinzugefügt:

Sofern dies im Sonderreglement eines Fonds ausdrücklich bestimmt ist, kann die Verwaltungsgesellschaft für einen Fonds, auch Wertpapiere (Credit Linked Notes) sowie Techniken und Instrumente (Credit Default Swaps) zum Management von Kreditrisiken einsetzen, sofern diese von erstklassigen Finanzinstituten begeben wurden, mit der Anlagepolitik des jeweiligen Fonds in Einklang zu bringen sind und die Anlagegrenzen gemäss Ziffer 7, Buchstaben a und f beachtet werden.

Bei einer Credit Linked Note handelt es sich um eine vom Sicherungsnehmer begebene Schuldverschreibung, die am Laufzeitende nur dann zum Nennbetrag zurückgezahlt wird, wenn ein vorher spezifiziertes Kreditereignis nicht eintritt. Für den Fall, dass das Kreditereignis eintritt, wird die CLN innerhalb einer bestimmten Frist unter Abzug eines Ausgleichsbetrages zurückgezahlt. CLN's sehen damit neben dem Anleihebetrag und den darauf zu leistenden Zinsen eine Risikoprämie vor, die der Emittent dem Anleger für das Recht zahlt, den Rückzahlungsbetrag der Anleihe bei Realisierung des Kreditereignisses zu kürzen. Der jeweilige Fonds wird dabei ausschliesslich in CLN's investieren, die als Wertpapiere im Sinne des Artikel 40 (I) des Luxemburger OGAW-Gesetzes vom 30. März 1988 gelten.

Ausschliesslich zu Absicherungszwecken können für einen Fonds auch Credit Default Swaps (CDS) abgeschlossen werden. CDS's dienen der Absicherung von Bonitätsrisiken aus den von einem Fonds erworbenen Unternehmensanleihen. Die vom Fonds vereinnahmten Zinssätze aus einer Unternehmensanleihe mit vergleichsweise höherem Bonitätsrisiko werden gegen Zinssätze mit geringerem Bonitätsrisiko gewappt. Gleichzeitig wird der Vertragspartner im Falle der Zahlungsunfähigkeit der die Unternehmensanleihe emittierenden Gesellschaft zur Abnahme der Anleihe zu einem vereinbarten Preis (i.d.R. der Nominalwert der Anleihe) verpflichtet.

Die Bewertung von Default Swaps erfolgt nach nachvollziehbaren und transparenten Methoden auf regelmässiger Basis. Die Verwaltungsgesellschaft und der Wirtschaftsprüfer werden die Nachvollziehbarkeit und die Transparenz der Bewertungsmethoden und ihre Anwendung überwachen. Sollten im Rahmen der Überwachung Differenzen festgestellt werden, wird die Beseitigung durch die Verwaltungsgesellschaft veranlasst.

Die Summe der CDS und den übrigen Techniken und Instrumenten darf zusammen den Nettovermögenswert des jeweiligen Fonds nicht überschreiten.

In Artikel 7 (Anteilwertberechnung) wird in Ziffer z. Buchstabe g) der erste Halbsatz wie folgt geändert: «Sofern dies im jeweiligen Sonderreglement ausdrücklich bestimmt ist,».

Die Überschrift von Artikel 12 (Dauer und Auflösung eines Fonds) wird ergänzt um die Worte «sowie die Zusammenlegung von Fonds».

In Ziffer 4. Absatz 1 wird der Referenzwert von «500 Millionen Luxemburger Franken» durch «15 Millionen Euro» ersetzt.

In Ziffer 5. Absatz 1 wird Satz 1 wie folgt geändert: «Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Auflösung eines Fonds führt, wird die Ausgabe von Anteilen eingestellt. Die Rücknahme ist weiterhin möglich wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden.

In Absatz 2 wird die Währung «Luxemburger Franken» durch «Euro» ersetzt.

Es wird eine neue Ziffer 7. mit folgendem Wortlaut hinzugefügt:

Auf Beschluss des Verwaltungsrates können Fonds zusammengelegt werden, in dem ein Fonds in einen anderen eingebracht wird. Diese Zusammenlegung kann beispielsweise erfolgen, wenn die Verwaltung eines Fonds nicht mehr in wirtschaftlicher Weise gewährleistet werden kann oder im Falle einer Änderung der wirtschaftlichen oder politischen Situation.

Im Fall einer Zusammenlegung von Fonds wird die Verwaltungsgesellschaft die Absicht der Verschmelzung den Anteilhabern des einzubringenden Fonds durch eine entsprechende Hinweisbekanntmachung mindestens einen Monat zuvor mitteilen. Den Anteilhabern steht dann das Recht zu, ihre Anteilscheine zum Anteilwert ohne weitere Kosten zurückzugeben.

Die Zusammenlegung ist nur zulässig, wenn der aufzunehmende Fonds die Vorschriften der Anforderungen der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaft Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt und nach Luxemburger Recht errichtet wurde.

Luxemburg, den 15. Mai 2002.

Die Verwaltungsgesellschaft
UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Die Depotbanken
DZ BANK INTERNATIONAL S.A. / WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften / Unterschriften

2) Änderung des Artikels 19 des jeweiligen Sonderreglements der in folgender Tabelle aufgeführten Fonds

Die Verwaltungsgesellschaft und die jeweilige Depotbank beschliessen hiermit, im Artikel 19 (Anlagepolitik) des Sonderreglements der folgenden Fonds die Möglichkeit des Einsatzes der Techniken und Instrumente zum Management von Kreditrisiken gemäss Artikel 4, Ziffer 11, Buchstabe c des Verwaltungsreglements aufzunehmen.

Folgender Satz wird in Artikel 19 der in nachfolgender Tabelle aufgeführten Fonds hinzugefügt:

«Der Fonds kann auch von den in Artikel 4, Ziffer 11, Buchstabe c) des Verwaltungsreglements aufgeführten Techniken und Instrumenten zum Management von Kreditrisiken Gebrauch machen.»

Fondsname	Ziffer, Absatz bzw. Satz in Artikel 19 des jeweiligen Sonderreglements	Depotbank
UniEuroKapital	Neue Ziffer 5.	WGZ-BANK LUXEMBOURG
UniEuroRenta Corporates	Ziffer 1, Absatz 1, letzter Satz	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuropaRenta	Letzter Satz	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroKapital -net-	Letzter Satz	WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.
UniRenta Corporates	Neue Ziffer 3.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroAspirant	Letzter Absatz	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDollarBond	Letzter Satz	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDollarBond «XL»	Neue Ziffer 4.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroBond «XL»	Neue Ziffer 4.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

3) Änderung des Artikels 19 des Sonderreglements von UniOptima

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank (WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.) beschliessen hiermit, das Sonderreglement des Fonds UniOptima vom 6. März 2000 in folgendem Punkt neu zu fassen: Die aufgeführte Ziffer 1. wird ersatzlos gestrichen.

4) Änderung des Artikels 20 des Sonderreglements von UniDynamicFonds: Nordamerika

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) beschliessen hiermit, das Sonderreglement des Fonds UniDynamicFonds: Nordamerika vom 29. August 2000 in folgendem Punkt neu zu fassen:

In Artikel 20 (Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen) wird der erste Satz von Ziffer 2. durch folgenden Satz ersetzt: «Anteile werden an jedem Bewertungstag aufgrund von Anträgen, die der Verwaltungsgesellschaft einen Bankarbeitstag vor einem Bewertungstag vorliegen, ausgegeben und zurückgenommen.»

5) Änderung des Artikels 19 des Sonderreglements von UniEuroLiquid

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) beschliessen hiermit, das Sonderreglement des Fonds UniEuroLiquid vom 6. März 2000 in folgenden Punkten neu zu fassen:

Die in Artikel 19 (Anlagepolitik) unter Ziffer 2. und Ziffer 3. aufgeführten Absätze werden ersatzlos gestrichen. Die Absätze des Artikels 19 werden nicht mehr in Ziffern unterteilt.

Das Wort «deshalb» wird im zweiten Satz gestrichen. Der Hinweis auf die Währungen im zweiten Satz «die auf Euro, auf Währungen anderer Mitgliedstaaten der OECD, und zwar vorzugsweise solche Währungen, die sich am Euro orientieren, lauten,» wird ersetzt durch: «die auf Euro oder auf Währungen anderer Mitgliedstaaten der OECD lauten.»

Es werden zwei neue Absätze hinzugefügt: «Der Anteil an weder auf Euro lautenden noch durch Devisensicherungsgeschäfte gegen den Euro gesicherten Vermögenswerte darf 5% des Nettofondsvermögens nicht überschreiten.

Die erworbenen Wertpapiere werden eine durchschnittliche Restlaufzeit von 12 Monaten nicht übersteigen; Anlagen mit mindestens jährlicher Zinsanpassung sind nicht in diese Quote einzubeziehen.»

6) Änderung des Artikels 19 des Sonderreglements von UniOptimus

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) beschliessen hiermit, das Sonderreglement des Fonds UniOptimus vom 6. März 2000 in folgenden Punkten neu zu fassen:

Die in Artikel 19 (Anlagepolitik) unter Ziffer 2. und Ziffer 3. aufgeführten Absätze werden ersatzlos gestrichen. Die Absätze des Artikels 19 werden nicht mehr in Ziffern unterteilt.

Die Sätze zwei, drei und vier werden durch folgende Absätze ersetzt:

«Das Fondsvermögen wird überwiegend angelegt in fest- und variabel verzinsliche Wertpapiere (einschließlich abgezinste Wertpapiere) sowie Wandel- und Optionsanleihen, Optionsscheine über Wertpapiere und sonstige zulässige Vermögensgegenstände sowie jeweils vergleichbare Anlagen, die auf Euro oder auf Währungen anderer Mitgliedstaaten der OECD lauten, und die an Wertpapierbörsen eines OECD-Mitgliedstaates oder an anderen geregelten Märkten, die anerkannt und für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäss ist (hiernach «geregelte Märkte») eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden.

Der Anteil an weder auf Euro lautenden noch durch Devisensicherungsgeschäfte gegen den Euro gesicherten Vermögenswerte darf 5% des Nettofondsvermögens nicht überschreiten.

Die erworbenen Wertpapiere werden eine durchschnittliche Restlaufzeit von 12 Monaten nicht übersteigen; Anlagen mit mindestens jährlicher Zinsanpassung sind nicht in diese Quote einzubeziehen.»

7) Änderung des Artikels 19 des Sonderreglements von UniOptimus -net-

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) beschliessen hiermit, das Sonderreglement des Fonds UniOptimus -net- vom 6. März 2000 in folgenden Punkten neu zu fassen:

Die in Artikel 19 (Anlagepolitik) unter Ziffer 2. und Ziffer 3. aufgeführten Absätze werden ersatzlos gestrichen. Die Absätze des Artikels 19 werden nicht mehr in Ziffern unterteilt.

Der zweite Satz wird durch folgende Absätze ersetzt:

«Das Fondsvermögen wird überwiegend angelegt in fest- und variabel verzinsliche Wertpapiere (einschließlich abgezinsten Wertpapiere) sowie Wandel- und Optionsanleihen, Optionsscheine über Wertpapiere und sonstige zulässige Vermögensgegenstände sowie jeweils vergleichbare Anlagen, die auf Euro oder auf Währungen anderer Mitgliedstaaten der OECD lauten, und die an Wertpapierbörsen eines OECD-Mitgliedstaates oder an anderen geregelten Märkten, die anerkannt und für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist (hiernach «geregelte Märkte») eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden.

Der Anteil am weder auf Euro lautenden noch durch Devisensicherungsgeschäfte gegen den Euro gesicherten Vermögenswerte darf 5 % des Nettofondsvermögens nicht überschreiten.

Die erworbenen Wertpapiere werden eine durchschnittliche Restlaufzeit von 12 Monaten nicht übersteigen; Anlagen mit mindestens jährlicher Zinsanpassung sind nicht in diese Quote einzubeziehen.»

Veröffentlichung, Hinterlegung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. Juni 2002 in Kraft.

Luxemburg, den 15. Mai 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Die Depotbanken

DZ BANK INTERNATIONAL S.A. / WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38901/685/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

UniSector, Fonds Commun de Placement.
UnilInternet, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg,

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., vormals DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Verwaltungsreglement vom 25. April 2001 der Umbrella Fonds UniSector und UnilInternet zu ändern und in folgenden Punkten neu zu fassen. Das vollständig aktualisierte Verwaltungsreglement ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

1) Änderung der Artikel 1, 4 und 12 des Verwaltungsreglements

In Artikel 1 (Die Fonds) werden die in Ziffer 1. genannten «50 Millionen Luxemburger Franken» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

Es wird eine neue Ziffer 3. mit folgendem Wortlaut hinzugefügt:

«Unter Bezugnahme auf Artikel 5 des Gesetzes vom 17. Juli 2000 betreffend das Gesetz vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen haftet jeder Unterfonds nur für die Schulden, Verpflichtungen und Verbindlichkeiten, die diesen Unterfonds betreffen. Damit bildet jeder einzelne Unterfonds in Bezug auf den Anteilhaber eine eigene Einheit.»

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik) wird in Ziffer 10 bei der Wertpapierleihe die Garantienunterlegung wie folgt geändert: «Diese Garantie kann bestehen in flüssigen Mitteln, in echten, passiv gemanagten Indexfonds sofern diese nicht von einem Unternehmen, das zur selben Unternehmensgruppe gehört, emittiert wurde, sowie in Aktien von erstklassigen Emittenten die an einer Börse in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum zum amtlichen Handel zugelassen sind oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder Organismen gemeinschaftsrechtlichen, regionalen oder weltweiten Charakters begeben oder garantiert und zugunsten des jeweiligen Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.»

In Artikel 12 (Dauer und Auflösung eines Fonds oder eines Unterfonds) wird die Überschrift wie folgt geändert: «Dauer und Auflösung eines Fonds oder eines Unterfonds sowie die Zusammenlegung und Verschmelzung von Fonds oder Unterfonds».

Ferner wird in Ziffer 4. Absatz 1 der Referenzwert von «500 Millionen Luxemburger Franken» durch «15 Millionen Euro» ersetzt.

In Ziffer 5. Absatz 1 wird Satz 1 wie folgt geändert: «Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Auflösung eines Fonds führt, wird die Ausgabe von Anteilen eingestellt. Die Rücknahme ist weiterhin möglich wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden.»

In Absatz 2 wird die Währung «Luxemburger Franken» durch «Euro» ersetzt.

Es wird eine neue Ziffer 7. mit folgendem Wortlaut hinzugefügt:

«Auf Beschluss des Verwaltungsrates können Fonds / Unterfonds zusammengelegt werden, in dem ein Fonds / Unterfonds in einen anderen eingebracht wird. Diese Zusammenlegung kann beispielsweise erfolgen, wenn die Verwaltung eines Fonds / Unterfonds nicht mehr in wirtschaftlicher Weise gewährleistet werden kann oder im Falle einer Änderung der wirtschaftlichen oder politischen Situation.

Im Fall einer Zusammenlegung von Fonds / Unterfonds wird die Verwaltungsgesellschaft die Absicht der Verschmelzung den Anteilhabern des einzubringenden Fonds / Unterfonds durch eine entsprechende Hinweisbekanntmachung mindestens einen Monat zuvor mitteilen. Den Anteilhabern steht dann das Recht zu, ihre Anteilscheine zum Anteilwert ohne weitere Kosten zurückzugeben.

Die Zusammenlegung ist nur zulässig, wenn der aufzunehmende Fonds / Unterfonds die Vorschriften der Anforderungen der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaft Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt und nach Luxemburger Recht errichtet wurde.»

Veröffentlichung, Hinterlegung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. Juni 2002 in Kraft.

Luxemburg, den 15. Mai 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

als Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(38900/685/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.610.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 743 du 14 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE

Signature

(22807/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.610.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 743 du 14 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE

Signature

(22808/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RETONDO S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R. C. Luxembourg section B numéro 52.285, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 595 du 23 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les quatre cent soixante (460) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article trois des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 134S, fol. 22, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

J. Elvinger.

(22891/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(22892/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

Änderungsvereinbarung

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Aufgrund der Fusion zwischen der DG BANK LUXEMBOURG S.A. und GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. und der Namensänderung der fusionierten Bank in DZ BANK INTERNATIONAL S.A. ändert sich bei folgenden Fonds der Name der Depotbank:

<i>Fondsname</i>	<i>Artikel im Sonderreglement</i>	<i>Ehemaliger Depotbankname</i>	<i>Neuer Name der Depotbank</i>
UniZero 2000	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuropaRenta	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniRenta Corporates	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDollarBond	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDollard Bond «XL»	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuropa	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDynamicFonds: Europa	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniNeueMärkte	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniStartUp	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEurAsia	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniAsia	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEM Fernost	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEM Lateinamerika	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEM Osteuropa	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniOptimus	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroLiquid	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniSector	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
mit allen Teilfonds			
UniInternet	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
mit allen Teilfonds			
UniValueFonds: Global	23	DG BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroRenta: Corporates	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniControl1: EuroTop 100	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniGlobalTitans 50	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDynamicFonds: Nordamerika	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDynamicFonds: Global	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniDynamicFonds: Japan	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniOptimus -net-	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroAspirant	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
UniEuroBond «XL»	23	GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Hinterlegung, Veröffentlichung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations»

Diese Änderung tritt am 1. Juni 2002 in Kraft.

Luxemburg, den 15. Mai 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

als Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38898/685/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

INVERSIONES AMPUDIA S.A., Société Anonyme.

(anc. PANAMA - REPUBLIQUE DE PANAMA)

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen INVERSIONES AMPUDIA S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 26 mai 1981, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, au Microjacket 72639, Roll 6170, Frame 41 en date du 3 juin 1981.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea Gionvanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat de «good standing» en date du 7 février, émis par The Public Registry Office;
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 31 janvier 2002, confirmée par acte notarié par devant le notaire Maître Manuel Cupas Fernandez, de résidence à Panama, en date du 7 février 2002;
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- le rapport de réviseur d'entreprises établi par H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg;
- un bilan daté du 25 février 2002.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Crans (Suisse) le 31 janvier 2002, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 31 janvier 2002, confirmées par acte notarié par devant le notaire Maître Manuel Cupas Fernandez, de résidence à Panama, en date du 7 février 2002, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une Société Anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de INVERSIONES AMPUDIA S.A. et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 184.670,40 pour le porter à EUR 184.671,40 à souscrire et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société.

5) Acceptation de la souscription et libération.

6) Réduction du capital social à concurrence de EUR 153.671,40 pour le porter au montant de EUR 31.000,-.

7) Fixation du nombre d'actions à 310 avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

8) Approbation du rapport de réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l.

9) Refonte complet des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

10) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

11) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

12) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

13) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 31 janvier 2002, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2001, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 25 février 2002, concernant les changements dans la masse nette des bénéfices et pertes de la Société au cours de l'année 2001 ainsi que concernant les bénéfices projetés pour l'exercice financier 2002.

La dite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Crans (Suisse) le 31 janvier 2002, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 janvier 2002, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une Société Anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg INVERSIONES AMPUDIA S.A. et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 184.670,40 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-dix euros quarante cents) pour le porter à EUR 184.671,40 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante et onze euros quarante cents), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes les actionnaires actuels, ici représentés par Monsieur Andrea Giovanni Carini, prénommé,

en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 184.670,40 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-dix euros quarante cents).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. REVISION, S.à r.l., LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Dominique Ransquin, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis la créance de EUR 457.346,- est certaine, liquide et exigible qu'elle peut être utilisée partiellement pour augmenter le capital de EUR 184.670,40 et que le total des capitaux propres de la société après transfert du siège social et augmentation de capital est au moins égal au capital social minimum de EUR 31.000,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société et de l'augmentation de capital de EUR 184.670,40.

Signé: H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Dominique Ransquin.

Luxembourg, le 26 février 2002.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera, comme dit ci-dessus, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 153.671,40 (cent cinquante-trois mille six cent soixante et onze euros quarante cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 184.671,40 (cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante et onze euros quarante cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), afin d'apurer les pertes reportées à due concurrence.

Preuve des dites pertes a été donnée au notaire par la présentation du bilan dont question ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'actions à 310 (trois cent dix) et la valeur nominale de chaque action à EUR 100,- (cent euros).

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport d'évaluation de la société, dont question ci-dessus, annexé au présent acte et établi par le Réviseur d'entreprises indépendant, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. à Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique Ransquin, Réviseur d'entreprises.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} Forme, Dénomination**

1.1. Une Société Anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination INVERSIONES AMPUDIA S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 31 janvier 2002 pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le 4^{ème} mercredi du mois de mai 2003 à 14.00 heures.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés comme administrateurs:

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à Luxembourg; Président;
- Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Frederico Roberto Marro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommé comme commissaire:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Douzième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Carini, H. Janssen, U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 134S, fol. 49, case 9. – Reçu 1.846,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

J. Elvinger.

(22843/211/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

SUPRAFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 42.881.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 mars 2002.

Signature.

(22795/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

PREMICON FLUSSREISEN S.E.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twelfth of February.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1.- PREMICON, S.à r.l., a Company formed under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, represented by its manager, Mr Pierre Tholl, ingénieur, residing in Bereldange.

2.- PREMICON AG, a Company formed under the laws of Germany, having its registered seat in D-81675 Munich, 3 Einsteinstrasse, registered in Munich under registration number HRB 122442, hereafter represented by Mr Thomas Wirmer, administrateur, residing in Oberhaching, Germany.

Such appearing parties, acting in their hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société en commandite simple» (SCS) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg which they declared to organize among themselves.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There exists among PREMICON, S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg and having its current registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, being the General partner (the «General Partner») of the Company (as defined hereafter), and PREMICON AG, incorporated under the laws of Germany and having its current registered office at D-81675 Munich, 3, Einsteinstrasse, being the limited partner (the «limited partner») of the Company and all those persons or entities who may become limited partners of the Company in the future a limited partnership (société en commandite simple), governed by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The company's name is PREMICON FLUSSREISEN SCS.

Art. 3. The object of the company is the purchase, the sale, the affreightment, the freighting and the management of river-going vessels as well as all financial and commercial operations which are directly or indirectly related to the Company's object.

The object of the company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company has its registered office at Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of death, resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

The limited partner may appoint an interim manager, who may or may not be a shareholder.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Partners, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, the designation of a replacement General Partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in Article 15 hereafter. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Capital - Shares

Art. 6. The subscribed and issued capital of the Company is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) divided into 5 (five) limited shares with a nominal value of five thousand euros (EUR 5,000.-) each held by the limited partner (the «Limited Shares»). The General Partner does not contribute to the share capital and therefore, does not receive shares of the company.

The General Partner does not share profits and losses realized by the Company.

Each limited share gives one voting right in meetings of partners, either annual or extraordinary.

Art. 7. The shares are freely transferable among the limited partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners, either General Partner or limited partner, and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provision of article 21 of the Luxembourg «coordinate law on trading companies» and of the Luxembourg «Code Civil».

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. There will be held at the registered office a register of shares, which may be inspected by each partner.

Management

Art. 9. The Company shall be managed exclusively by the General Partner.

The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, and disposition on the Company's interest.

Art. 10. Nevertheless, any act, of whatsoever nature, exceeding the day to day management will be submitted to prior approval of the Supervisory Board.

In case of emergency, the General Partner is allowed to take any provisional measure.

Art. 11. The Company will be bound by the single signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner and the limited partners taking part in any general meeting.

Art. 12. The General Partner is liable for all losses which cannot be covered by the assets of the Company.

The General Partner is not however bound to reimburse the limited partners for the paid in amounts on the shares of limited partners.

The limited partners are only liable in proportion to their shareholding, and have no liability other than for amounts not paid up on their shares.

Art. 13. The limited partners shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company, other than those mentioned in the present articles.

Art. 14. For its activities as manager, the General Partner will receive from the Company a management fee of five thousand two hundred euros (EUR 5,200.-) per annum.

Meetings of shareholders

Art. 15. The annual general meeting of partners shall be held, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

All meetings of partners shall be chaired by the General Partner.

Art. 16. The general meetings may be convened by the General Partner by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the partners.

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing by mail or by cable or telefax another person as proxy.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Decisions, concerning a modification of the articles of association will, at any meeting, request the approval of the General Partner. Such approval can only be refused for legitimate reason.

Supervisory board

Art. 17. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, under these Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The members of the Supervisory Board may be Partners, other than the General Partner, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Partners for a maximum term of three years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Partners.

Retiring members of the Supervisory Board are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Partners.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacate the office, a meeting of the Partners shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Partners shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, (whether by original or by cable, telegram, telefax or other electronic transmission) another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 18. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The company's financial year begins on January 1st of each year and shall terminate on December 31st with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31st, 2002.

Art. 20. Each year, the General Partner will draw up the balance sheet, as of the 31st of December, which will contain a record of the properties of the company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

The Supervisory Board will close the annual accounts drawn up by the General Partner and will submit them to an external auditor appointed by the General Partner.

The auditor establishes a report on the annual accounts.

The annual accounts, together with the report of the external auditor, are submitted to the annual general meeting of partners.

Art. 21. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

This net profit is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the company is closed, the assets of the company will be attributed to the partners, in due proportion to their respective shareholdings.

Art. 24. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Contributions

PREMICON AG, the company mentioned above under 2 has subscribed for five (5) shares with a nominal value of five thousand euros (EUR 5,000.-) per limited share, each fully paid up.

Appointment of statutory auditors

The shareholders have elected as members of the Supervisory Board:

- 1.- Mr Thomas Wirmer, administrateur, residing in D-Oberhaching.
- 2.- Mr Klaus Hildebrand, administrateur, residing in D-Munich.
- 3.- Mr Alexander Nothegger, residing in D-Höhenkirchen-Siegersbrunn.

The shareholders decided to fix the address of the company at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the SCS, or charged to it for its formation, amounts to about one thousand four hundred ninety euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- PREMICON, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, représentée par son gérant Monsieur Pierre Tholl, ingénieur, demeurant à Bereldange.

2.- PREMICON AG, société de droit allemand, ayant son siège social à D-81675 Munich, 3, Einsteinstrasse, inscrite au Registre de Commerce de Munich sous le numéro HRB 122442, ici représentée par Monsieur Thomas Wirmer, administrateur, demeurant à Oberhaching, Allemagne.

Lesquels comparants, agissant en leur capacité ci-avant énoncée, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution de la société en commandite simple (SCS) en droit luxembourgeois qu'ils ont déclaré établir entre eux.

Dénomination - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi entre PREMICON, S.à r.l., constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social actuel à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, le gérant commandité («Gérant commandité») de la Société (comme définie ci-après), et PREMICON AG, constituée en vertu du droit allemand et ayant son siège social actuel à D-81675 Munich, 3, Einsteinstrasse, l'associé commanditaire («Associé commanditaire») de la Société et toutes les personnes physiques ou morales qui deviendront dans le futur des associés commanditaires de la Société, une société en commandite simple régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la raison sociale PREMICON FLUSSREISEN SCS.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de croisières fluviales, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas où surviendrait le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou la carence du Gérant Commandité.

Les Associés commanditaires peuvent désigner un administrateur provisoire, qui peut être ou non actionnaire.

L'administrateur provisoire fera les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés, qui doit décider de la continuation ou de la fin de la Société et dans le cas d'une décision de continuer les activités de la Société, la désignation d'un Gérant Commandité de remplacement.

L'administrateur provisoire, dans la quinzaine de sa nomination, convoquera l'assemblée générale suivant la procédure de l'article 15 ci-après.

L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à 25.000,- EUR (vingt-cinq mille euros), réparti en 5 (cinq) parts sociales de commanditaire ayant une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune, détenues par l'associé Commanditaire («Parts sociales de Commanditaires»).

Le Gérant Commandité n'effectue pas d'apport en capital et en conséquence, il n'entre pas dans la composition du capital social de la société. Le Gérant Commandité ne participe pas aux bénéfices et pertes réalisés par la société.

Chaque part de commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Entre associés commanditaires, la cession des parts est libre.

La cession des parts à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec accord de tous les associés commandité et commanditaires, et qu'après que ces parts leur aient été proposées.

Pour tout autre point concernant la cession de parts sociales, il est fait référence aux dispositions de l'article 21 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales et au code civil luxembourgeois.

Les parts sociales sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de part pour chaque part sociale.

Art. 8. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Gestion

Art. 9. La Société est gérée exclusivement par le Gérant Commandité qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans les intérêts de la Société.

Art. 10. Toutefois, tous les actes, de quelque nature que ce soit qui dépassent le cadre de la gestion journalière, devront obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

En cas d'urgence, le Gérant Commandité pourra prendre toute mesure provisoire nécessaire.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui une délégation de pouvoirs aura été expressément conférée par le Gérant Commandité et les associés commanditaires réunis en assemblée générale.

Art. 12. Le Gérant Commandité est responsable de toutes les pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société.

Le Gérant Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser aux associés commanditaires les montants libérés de leurs parts de commanditaires.

Les associés commanditaires ne sont responsables qu'à due proportion de leurs apports, et n'ont d'autres dettes que le montant non libéré des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 13. Les associés commanditaires ne prendront aucune part à la gestion et au contrôle des affaires de la Société, et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société, de prendre part ou d'intervenir dans la gestion de la Société ou de voter sur tous sujets liés à la Société, autres que ceux déterminés dans les présents statuts.

Art. 14. Pour l'exercice de ses activités, le Gérant Commandité recevra de la société une rémunération annuelle de cinq mille deux cents euros (5.200,- EUR).

Assemblées des associés

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu au siège social de la Société à Luxembourg, ou en un autre endroit au Luxembourg aux jours et heures qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des Associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives auxdites assemblées.

Toutes les assemblées des Associés seront présidées par le Gérant Commandité.

Art. 16. Les assemblées générales peuvent être convoquées par le gérant commandité par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée à l'adresse des associés commanditaires.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier, cable ou téléfax, toute personne pour le représenter.

Les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions portant sur une modification des statuts, lors de toute assemblée des associés, requièrent en outre l'accord du Gérant Commandité. Cet accord peut seulement être refusé pour des motifs légitimes.

Conseil de surveillance

Art. 17. Les affaires internes de la Société ainsi que sa situation financière et en particulier ses registres et livres comptables seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné dans le présent document par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté sur certains points par le Gérant Commandité en tant que de besoin et ainsi que ce dernier en aura décidé. Le Conseil de Surveillance autorisera le Gérant Commandité à engager toutes les actions qui, en vertu des présents Statuts, outrepassent les pouvoirs du Gérant Commandité.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ou non des Associés, autre que le Gérant Commandité. Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par un vote à la majorité relative de l'assemblée des Associés, pour une période maximale de trois ans renouvelable. Les membres du Conseil de Surveillance sont susceptibles d'être démis de leurs fonctions à tout moment et à la seule discrétion de l'assemblée des Associés.

Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Dans l'éventualité où un siège au Conseil de Surveillance se trouverait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou pour toute autre raison, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent se réunir et élire par un vote à la majorité un nouveau membre afin de pourvoir le siège vacant jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance abandonne la charge, une assemblée des Associés sera convoquée afin de mettre en place un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée des Associés fixera le montant de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (désigné par le Conseil parmi ses membres) ou par le gérant commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance fera l'objet d'une convocation écrite adressée à tous ses membres avec un préavis minimal de huit jours, excepté dans les cas d'urgence dont la nature sera alors précisée dans la convocation à l'assemblée. Ce préavis peut être annulé après acceptation écrite (soit par courrier original, par télégramme ou télécopie) de chacun des membres. Un avis de convocation distinct ne sera pas nécessaire pour les assemblées ayant fait l'objet d'un calendrier précisant les dates et lieux auxquels sera tenue chacune d'entre elles et adopté par une résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans autre forme de préavis.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre à une réunion du Conseil de Surveillance en lui donnant un pouvoir écrit (par courrier original, télégramme, télécopie ou courrier électronique).

Le Conseil de Surveillance peut procéder à des délibérations et exercer valablement ses fonctions uniquement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. Des résolutions peuvent également être adoptées sous forme d'un ou de plusieurs documents écrits officiels signés par tous les membres.

Art. 18. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en l'absence de celui-ci, par le président pro tempore qui aura présidé une réunion par intérim. Les copies ou extraits de ces minutes destinés à être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de toute autre action juridique devront être signés par le président ou par le président pro tempore ou encore par deux membres du Conseil de Surveillance.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 20. Chaque année, le Gérant Commandité établit le bilan au 31 décembre qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Le Conseil de Surveillance arrête les comptes annuels ainsi dressés par le Gérant Commandité et les soumet à un réviseur d'entreprises externe nommé par le Gérant Commandité.

Le réviseur d'entreprises dresse son rapport sur les comptes annuels.

Les comptes annuels, ensemble avec le rapport du réviseur d'entreprises externe sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société.

Le solde du bénéfice est distribué aux associés. Cependant, les associés peuvent décider, à la majorité des voix telle que définie par la loi, que ce bénéfice soit reporté à nouveau ou affecté à une réserve extraordinaire.

Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le Gérant Commandité.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Apports

PREMICON AG, la société prédésignée sub 2 a souscrit cinq (5) parts de commanditaire d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Nomination d'un conseil de surveillance

Les associés de la société en commandite simple ont à l'unanimité, désigné comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans:

- 1.- Monsieur Thomas Wirmer, administrateur, demeurant à D-Oberhaching.
- 2.- Monsieur Klaus Hildebrand, administrateur, demeurant à D-Munich.
- 3.- Monsieur Alexander Nothegger, administrateur, demeurant à D-Höhenkirchen-Siegersbrunn.

Ensuite les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la société en raison de sa constitution s'élèveront environ à mille quatre cent quatre-vingt-dix euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Tholl, T. Wirmer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 134S, fol. 9, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

J. Elvinger.

(22845/211/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

PATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

PATINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(22809/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 21.922.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le six mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jeannot Gils, maître-pâtissier, demeurant à L-3209 Bettembourg, 11, A Leischemer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie, avec siège social à L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, le 1^{er} août 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 267 du 3 octobre 1984, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 884 du 8 décembre 1998, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 21.922.

II.- Les associés de cette société ont été la société à responsabilité limitée JEAN GILS ET FILS S.à r.l., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 21.921, associée commanditée et le comparant, associé commanditaire.

III.- Suivant acte notarié du 7 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144, du 24 février 2001, la société JEAN GILS ET FILS S.à r.l. a été dissoute et le comparant en sa qualité de seul associé a repris l'intégralité de ses avoirs, dont les parts sociales de la société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie.

IV.- En sa qualité de propriétaire de toutes les parts sociales de la société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie, le comparant décide et confirme par les présentes la dissolution de cette société et reconnaît en avoir transféré tous les actifs à son profit respectivement prendre à sa charge tous les passifs pouvant le cas échéant subsister.

V.- Partant, la liquidation de la société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie, est à considérer comme achevée et cette société est définitivement clôturée et liquidée.

VI.- Pour autant que de besoin décharge est donnée à l'ancien gérant de cette fonction dans la société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie.

VII.- Les livres et documents de la société en commandite simple JEAN GILS ET FILS S.à r.l. et Cie seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Jeannot Gils, préqualifié, à L-3209 Bettembourg, 11, A Leischemer.

VIII.- Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant au comparant en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à quatre cent cinquante euros (EUR 450,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé Gils, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 134S, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 mars 2002.

T. Metzler.

(22874/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

EAGLE HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 26.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 565, fol. ..., case ..., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 mars 2002.

Signature.

(22796/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2002, le manager et le «Supervisory Board» de WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

Mark Jordy, Manager.

James L. Walters, Member of the Supervisory Board.

Mary Ann Tynan, Member of the Supervisory Board.

Lisa D. Finkel, Member of the Supervisory Board.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22800/801/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(22801/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.861.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(22802/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

G.B.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.423.

Avis aux porteurs d'obligations convertibles du 7 juin 2001 au 7 juin 2005 - 1%

Remboursement anticipé

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 7 juin 2002 de procéder à un remboursement anticipé partiel de l'emprunt obligataire convertible privé du 7 juin 2001 au 7 juin 2005.

Conformément aux modalités et conditions de l'emprunt il a été procédé à un tirage au sort de sorte que:

Les porteurs d'obligations n° 1, 2, 7, 8, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 48, 50, 51, 52, 53, 57 peuvent se présenter au siège social à partir du 10 juillet 2002 de 9.00 heures à 12.00 heures et de 14.00 heures à 16.30 heures pour un remboursement anticipé de leurs obligations.

(03307/005/14)

DMD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 21 juin 2002 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Signature

Un mandataire

(03308/000/16)

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.453.

Les Actionnaires de la Société SOLUTEX, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le vendredi 28 juin 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001/2002;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2002;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (03053/534/18)

Le Conseil d'Administration.

CCN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 44.191.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 28. Juni 2002 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, 11, boulevard de la Foire, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001

3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (03054/534/16)

Der Verwaltungsrat.

VALENSOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.373.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juillet 2002* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03060/029/19)

Le Conseil d'administration.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 74.422.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juillet 2002* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03061/029/19)

Le Conseil d'administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03071/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03072/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2002* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03073/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juillet 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03074/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juillet 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03075/795/14)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juillet 2002* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03076/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLLEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.515.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juillet 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03077/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SUNRAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.087.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement en date du *1^{er} juillet 2002* à 14.30 heures, au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03078/029/21)

Le Conseil d'administration.

ZIN S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *2. Juli 2002* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, an Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2000 und 31. Dezember 2001
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (03102/534/16)

Der Verwaltungsrat.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.445.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03104/534/15)

Le Conseil d'Administration.

HENRI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.921.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03106/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FMG MIR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.392.

As the audited annual accounts of FMG MIR SICAV were not presented to the Shareholders during the Annual General Meeting (the «Meeting») held on April 16, 2002, within the prescribed time, the Chairman of the Meeting decided to defer the decisions of the agenda and to convene a new Meeting with the same agenda on July 4, 2002 at 11.00 p.m.

Therefore notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FMG MIR SICAV will be held at the registered office, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, on July 4, 2002 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Directors and of the Auditor for the year ended 31st December, 2001.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 31st December, 2001.
3. Appropriation of the earnings.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the Registered Office of the Company where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

I (03276/755/27)

By order of the Board of Directors.

ELSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2002 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03107/534/16)

Le Conseil d'Administration.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juillet 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03108/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNFINANZ, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 2002 à 10.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03109/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 44.012.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juillet 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03110/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juillet 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03140/029/19)

*Le Conseil d'administration.***P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.218.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juillet 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03141/029/18)

*Le Conseil d'administration.***RORDI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.272.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on July 1st, 2002 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (03143/795/14)

The Board of Directors.

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 2, 2002* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (03144/795/14)

The Board of Directors.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (03146/795/15)

Le Conseil d'administration.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT (SEDEV), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 2002* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03147/795/14)

Le Conseil d'administration.

ALMA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 62.494.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *3 juillet 2002* à 14.30 heures au siège social avec ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (03194/506/16)

Le Conseil d'Administration.

COMAST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.542.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (03148/795/17)

Le Conseil d'administration.

BERYTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 13.558.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 2 juillet 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (03175/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL (II), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.873.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING INTERNATIONAL (II), qui se tiendra à 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 3 juillet 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002.
5. Nomination de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

La présente Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour l'adoption du Point n° 3, les décisions relatives à un compartiment déterminé seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés du compartiment concerné.

Afin d'assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la BBL ou CREDIT EUROPEEN S.A.

I (03315/755/25)

Le Conseil d'Administration.

ARDECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 18.987.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juillet 2002* à 11.00 heures au siège de la société

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et comptes de Profits et Pertes au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

I (03204/806/16)

Le Conseil d'Administration.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le lundi *1^{er} juillet 2002* à 10.00 heures au siège social de la société MERCURIA SERVICES S.A., sis au 38-40, rue Zithe, L-2763 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires
6. Transfert du siège social;
7. Divers

I (03205/000/19)

Le Conseil d'Administration.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 51.829.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *1^{er} juillet 2002* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

I (03207/788/17)

Le Conseil d'Administration.

CASHMERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.640.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social le *5 juillet 2002* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03282/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Il résulte d'un document enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, volume 569, folio 18, case 2, que:
Les Actionnaires de la société UNIPATENT HOILDING S.A., société anonyme, sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2002 à 14.00 heures au siège social de la société au 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision à prendre par rapport à l'article 100 de la loi sur les sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

L'Administrateur Judiciaire Provisoire

I (03294/208/17)

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.443.

Notice is hereby given to the Shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT INVESTMENT FUND (the «Fund») will be held at the offices of the Fund, on *June 21, 2002* at 3.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors;
 - b. the Auditors.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2001, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2001 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2001.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 December 2001.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, to be paid in respect of the year ended 31 December 2001.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to take at the Meeting of June 21, 2002, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, five clear days before the Meeting, with one of the following banks, who are authorized to receive the shares on deposit:

- BANKHAUS B. METZLER SEEL SOHN & CO KGaA, Große Gallusstraße 18, D-60311 Frankfurt
- RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH A.G., Am Stadtpark 9, A-1030 Vienna
- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

II (03137/584/33)

The Board of Directors.

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02968/005/15)

Le Conseil d'Administration.

VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.292.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 juin 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02966/696/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPREHENSIVE HOLDINGS CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.954.

The Shareholders are hereby convened to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on June 24, 2002 at 15.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2001,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2001,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2001,
- Statutory nominations.

II (02740/755/16)

The Board of Directors.

CLD'A, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
des actionnaires qui aura lieu le 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social de la Société, 55-57, rue de Merl à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 30 décembre 2001.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Compte de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 30 décembre 2001.
3. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur sur les Comptes annuels consolidés de l'exercice se terminant au 30 décembre 2001.

4. Approbation des Comptes Annuels (Bilan et Compte de Pertes & Profits) consolidés pour l'exercice se terminant au 30 décembre 2001.
5. Décharge aux administrateurs, au commissaire et au réviseur pour l'exercice écoulé.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke
Administrateur-délégué

II (02911/000/25)

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (02965/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A. (CIM), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.535.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02988/005/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2002 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Conversion, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.
2. Augmentation, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, du capital dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
4. Adaptation, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de l'article 5, alinéa 1 des statuts, et de supprimer les alinéas 3 et 4 des statuts.

II (03116/595/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

Notice is hereby given to the Shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND (the «Fund») will be held at the offices of the Fund, on *June 21, 2002* at 3.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors;
 - b. the Auditors.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2001, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2001 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2001.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 December 2001.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, to be paid in respect of the year ended 31 December 2001.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (03138/584/28)

The Board of Directors.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Notice is hereby given to the Shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND (the «Fund») will be held at the offices of the Fund, on *June 21, 2002* at 3.15 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors;
 - b. the Auditors.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 March 2002, including the Statement of Net Assets as at 31 March 2002 and Statement of Operations for the year ended 31 March 2002.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 March 2002.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, to be paid in respect of the year ended 31 March 2002.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (03139/584/28)

The Board of Directors.
